

Lancement du Grand Débat le 15 Janvier 2019

Annoncé par le président de la République lors de son intervention télévisée du 10 décembre 2018, le Grand débat national se tient du 15 janvier au 15 mars 2019. La Mission d'organisation et de coordination du grand débat national, instaurée pour trois mois, est chargée d'accompagner cette démarche.

Les thèmes du débat

Quatre thèmes de discussion ont été identifiés par le **gouvernement** :

- la transition écologique, notamment dans les domaines des transports, dans l'équipement des logements (chauffage, isolation, etc.) ;
- la fiscalité : évolution du lien entre impôts, dépenses et services publics ;
- l'organisation de l'État et des collectivités publiques ;
- le débat démocratique et la **citoyenneté** : comment mieux associer les citoyens à la prise de décision, quelles réponses aux questions sur l'immigration, etc.

Dans sa **lettre aux Français**, le président de la République a détaillé les questions qui se posent sur ces quatre thèmes. Les organisateurs de débats locaux pourront choisir tout autre thème qui leur semble pertinent.

L'organisation du débat

Deux ministres ont été désignés par le Premier ministre pour piloter le grand débat : Sébastien Lecornu et Emmanuelle Wargon.

La mission d'organisation et de coordination, placée sous l'autorité du Premier ministre, est chargée d'organiser et de coordonner le déroulement du grand débat. Elle veille notamment à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public, au bon déroulement des différentes formes de concertation mises en œuvre dans le cadre du débat et à la possibilité pour le public de présenter des observations et propositions.

Concrètement, chacun peut organiser un débat, à l'échelle du quartier, de la commune, de la région, d'une association, etc. en s'aidant d'un kit méthodologique pour la tenue des débats.

La liste des débats organisés sur tout le territoire sera consultable sur la plateforme **www.granddebat.fr** qui ouvre le 15 janvier 2019. A partir du 21 janvier, les citoyens pourront déposer leurs contributions directement sur cette même plateforme. Pour ceux qui n'ont pas d'accès à Internet, il sera possible d'envoyer des contributions par courrier à la Mission Grand débat (244, Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris).

Localement, des réunions d'initiatives locales seront organisées, des stands de proximité seront installés dans les lieux de passage du quotidien. Des conférences associant des citoyens tirés au sort et des représentants des partis prenantes seront également mises en place dans chaque région pour échanger sur les analyses et les propositions issues des différents débats locaux.

Pour veiller à l'indépendance et à l'impartialité du Grand débat, un collège de garants sera désigné. Il sera composé de cinq membres : deux désignés par le gouvernement, un par le président de l'Assemblée nationale, un par le président du Sénat, un par le président du Conseil économique, social et environnemental. Sous le contrôle des garants, toutes les contributions seront rendues publiques, analysées et restituées au président de la République et au gouvernement.

Le gouvernement souhaite, par ailleurs, proposer à toutes les formations politiques représentées au **Parlement** de participer à un comité de suivi, chargé de veiller au plein respect du principe de pluralisme. Le Grand débat national vise à répondre à l'attente exprimée par le mouvement des "gilets jaunes" d'être plus directement associés à l'élaboration des politiques publiques qui ont une incidence directe sur la vie quotidienne.

